



ARIEGE PYRÉNÉES

---

MAIRIE DE GOURBIT  
09400

---

☎ 05 61 05 16 14

*courriel* : [commune.gourbit@wanadoo.fr](mailto:commune.gourbit@wanadoo.fr)

*Site* : [www.mairie-gourbit.fr](http://www.mairie-gourbit.fr)

# Procès Verbal du Conseil Municipal du Jeudi 04 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet deux mille vingt quatre à dix sept heures, le Conseil Municipal habituel régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances, sous la présidence de

## Nombre de membres

**En exercice : 6**

M DEFFARGES Bernard Maire.

**Présents : 4**

Etaient présents : M DEFFARGES Bernard, DEDIEU Michel, MOULIS William, CONTE Jean-Louis

**Absents : 1**

**Procuration : 1**

Procuration : VEYSSIÈRE Claudie  
à DEFFARGES Bernard

Date de la convocation : Le 1<sup>er</sup> juillet 2024

Secrétaire de séance : DEFFARGES Bernard

## **Ordre du jour :**

- Approbation du Conseil Municipal du 08 juin 2024
- Approbation des statuts et de la convention de partenariat préalable afin de constituer la Société Force Hydroélectrique de Gourbit ( Annule et remplace la délibération du 08 juin 2024)
- Questions diverses

## **Début de séance : 17h00**

-Approbation du Conseil Municipal du 08 juin 2024

Exprimés : 5

Pour : 5

Contre : 0

**-Approbation des statuts et de la convention de partenariat préalable afin du constituer la Société Force Hydroélectrique de Gourbit. (Annule et remplace la délibération du 8 juin 2024)**

Le maire rappelle que le conseil s'est prononcé favorablement, par la délibération du 24 juillet 2021, sur le projet de mise en place d'une centrale hydroélectrique, en rive gauche du ruisseau de l'Etang d'Artax avec la Société Pyrène SAS qui a été substituée par les sociétés :

SAS ENERGIES GLOBAL SYSTEMES (Sigle : EGS), société par actions simplifiée au capital social de 1 144 500 € dont le siège social est à « Pradots d'Aret » 09 800

ARRIEN EN BETHMALE, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés et immatriculée le 19 OCTOBRE 2015 sous le numéro 814 134 425 RCS FOIX, représentée par M. Jean-Pierre

GASTON, président, né le 09/05/1971 à Marseille 1er (13), domicilié à Pradots d'Aret 09 800 Arrien-en-Bethmale - La SAS EMH, Société par Actions Simplifiée au capital de 670.000 Euros, dont le siège social est à 13 route de Campagne 09400 Rabat les Trois Seigneurs , inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés et immatriculée le 16 JUIN 2020 sous le numéro 884 110 511 RCS FOIX,

représentée par M. Joseph BROCHADO, Président, né le 4 août 1967 à TARASCON SUR ARIEGE (09) domicilié à 13 route de Campagne 09400 RABAT LES TROIS SEIGNEURS.

- La SAS HYDRO 2, Société par Actions Simplifiée au capital de 767.557 Euros, dont le siège social est à Crêts en Belledonne (38 570), Lieudit Les Perrins - Moretel De Mailles, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés et immatriculée le 5 DECEMBRE 2018 sous le numéro 844 359 091 RCS GRENOBLE, représentée par M. Jean-Eric CARRE, Président.

- La SAS G.D, Société par Actions Simplifiée au capital de 5 000 Euros, dont le siège social est à 25 Route de Campagne 09400 RABAT-LES-TROIS-SEIGNEURS, Inscrite au registre du commerce et des sociétés et immatriculée le 13 NOVEMBRE 2023 sous le numéro SIREN 981 452 147, représentée par M. Paul GOMES, président, né le 14/11/1979 à FOIX, domicilié à 25 Route de Campagne 09400 RABAT-LES-TROIS-SEIGNEURS.

Une société doit être créée afin pouvoir réaliser le projet de centrale, qui sera nommée FORCE HYDROELECTRIQUE DE GOURBIT dont la mairie sera actionnaire.

Le maire présente tous les documents nécessaires au lancement du projet :

- Convention de partenariat
- Convention de mise à disposition
- Statuts de la société
- Pacte d'actionnaires

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des documents présentés, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Exprimés : 5

Pour : 5

Contre : 0

***Se prononce favorablement,***

et

***Autorise Monsieur le Maire***

Jours et heures d'ouverture du secrétariat de Mairie : Jeudi de 9 h à 12 h, Samedi de 9 h à 12 h

- A faire les démarches utiles pour mener à bien cette opération
- A signer les documents présentés nécessaires à la création de la société.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Questions diverses : -Débat sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat (PLUiH)

**Fin de séance : 19h00**